

DECISION N° 148-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230627-DAJ-DEC-23-250-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 29/06/2023

portant validation du contrat de la société VEOLIA pour l'entretien des dispositifs de comptage des particuliers abonnés au service public de distribution d'eau potable

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.

2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société VEOLIA pour l'entretien des dispositifs de comptage des particuliers abonnés au service public de distribution d'eau potable ;

Considérant le besoin du service de l'eau pour assurer cet entretien pour le second semestre 2023 ;

DECIDE :

- De valider le contrat de la société VEOLIA pour l'entretien des dispositifs de comptage des particuliers abonnés au service public de distribution d'eau potable, pour un montant de 24 200.00 € HT.